



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la VILLE DE SAINT-GAUDENS**

Séance du 18 juillet 2022

N°2022-74		L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit juillet, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Gaudens, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni dans la salle du Belvédère, à 20h30
Nombre de conseillers		
En exercice	33	
Présents	25	

Présents :

Jean-Yves DUCLOS, Jean-Luc SOUYRI, Magali GASTO-OUSTRIC, Eric HEUILLET, Isabelle RAULET, Josette CAZES, Joël GUILLERMIN, Evelyne RIERA, Pierre SAFORCADA, Marie-Pierre BITEAU, Béatrice MALET, Jean-François AGNES, Vincent PUYMEGE, Céline RICOUL, Manuel ISASI, Arminda ANTUNES, Didier LACOUZATTE, Laura FINI, Anette DEGOUL, Jean-François SENAC, Mireille GUERGUIL-NICOLAS, Pascal BORIES, Yves LOUIS, Annabelle FAUVERNIER, Frédéric IMBERT

Absents excusés représentés par pouvoir :

Alain PINET	donne pouvoir à Eric HEUILLET
Annie NAVARRE	donne pouvoir à Evelyne RIERA
Benoit CAMPO-CASTILLO	donne pouvoir à Pierre SAFORCADA
Sébastien GIRAUDO	donne pouvoir à Joël GUILLERMIN
Nathalie MORENO	donne pouvoir à Céline RICOUL
Fanette ARIAS	donne pouvoir à Manuel ISASI
Corinne MARQUERIE	donne pouvoir à Annabelle FAUVERNIER
Yves CAZES	donne pouvoir à Frédéric IMBERT

Secrétaire de séance : Laura FINI

* * * *

CESSION DE TERRAINS / EDENIS
(parcelles AN 5 partiel, BX 321 et BX 323)

Rapporteur : Evelyne RIERA, Adjointe au Maire déléguée à la vie des quartiers, à l'environnement et à l'urbanisme

L'association EDENIS gère les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes : le Mas Saint-Pierre, sis 24 rue de Boulogne et l'Ensoleillade, sis 5 rue de la Résidence.

La résidence du Mas Saint-Pierre a été construite sur une parcelle communale (AN 5) de 4 141 m². Celle-ci n'a jamais fait l'objet d'une cession. EDENIS a manifesté le souhait de maîtriser le foncier sur lequel est implanté l'établissement, à l'exception des surfaces extérieures à l'enceinte de la résidence (362 m²).

Par ailleurs, EDENIS souhaite acquérir deux petites parcelles communales BX 321 de 87 m² et BX 323 de 147 m² qui jouxtent la parcelle où est édifiée la résidence l'Ensoleillade.

Après avis du service des Domaines, le Conseil d'Administration d'EDENIS a entériné le prix d'acquisition de 200 000 €HT, proposé par la Commune, pour les 3 parcelles concernées.

Les frais d'actes notariés sont à la charge de l'acquéreur.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la cession à EDENIS des parcelles cadastrées BX 321 et BX 323 et d'une partie de la parcelle cadastrée AN 5 pour 3779 m² (nouvellement cadastrée AN 285) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant la cession à EDENIS de la propriété des parcelles concernées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de France Domaine en date du 9 mai 2022,

VU le courrier du Directeur Général d'EDENIS en date du 19 mai 2022 relatif à l'acquisition des parcelles cadastrées AN 5, BX 321 et BX 323 au prix de 200 000€ HT,

ENTENDU l'exposé de Madame Evelyne RIERA, Adjointe au Maire déléguée à la vie des quartiers, à l'environnement et à l'urbanisme,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE la cession à EDENIS sise 3, rue Claude-Marie Perroud, 31100 Toulouse, des parcelles cadastrées BX 321 et BX 323 et d'une partie de la parcelle cadastrée AN 5 pour 3779 m² (selon plan joint), nouvellement cadastrée AN 285,

DIT que le prix de cession des parcelles est fixé à 200 000 € HT, que les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document permettant le transfert à EDENIS de la propriété des parcelles concernées.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus .



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Yves DUCLOS

Département :
HAUTE GARONNE

Commune :
SAINT GAUDENS

Section : AN
Feuille : 000 AN 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 12/07/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

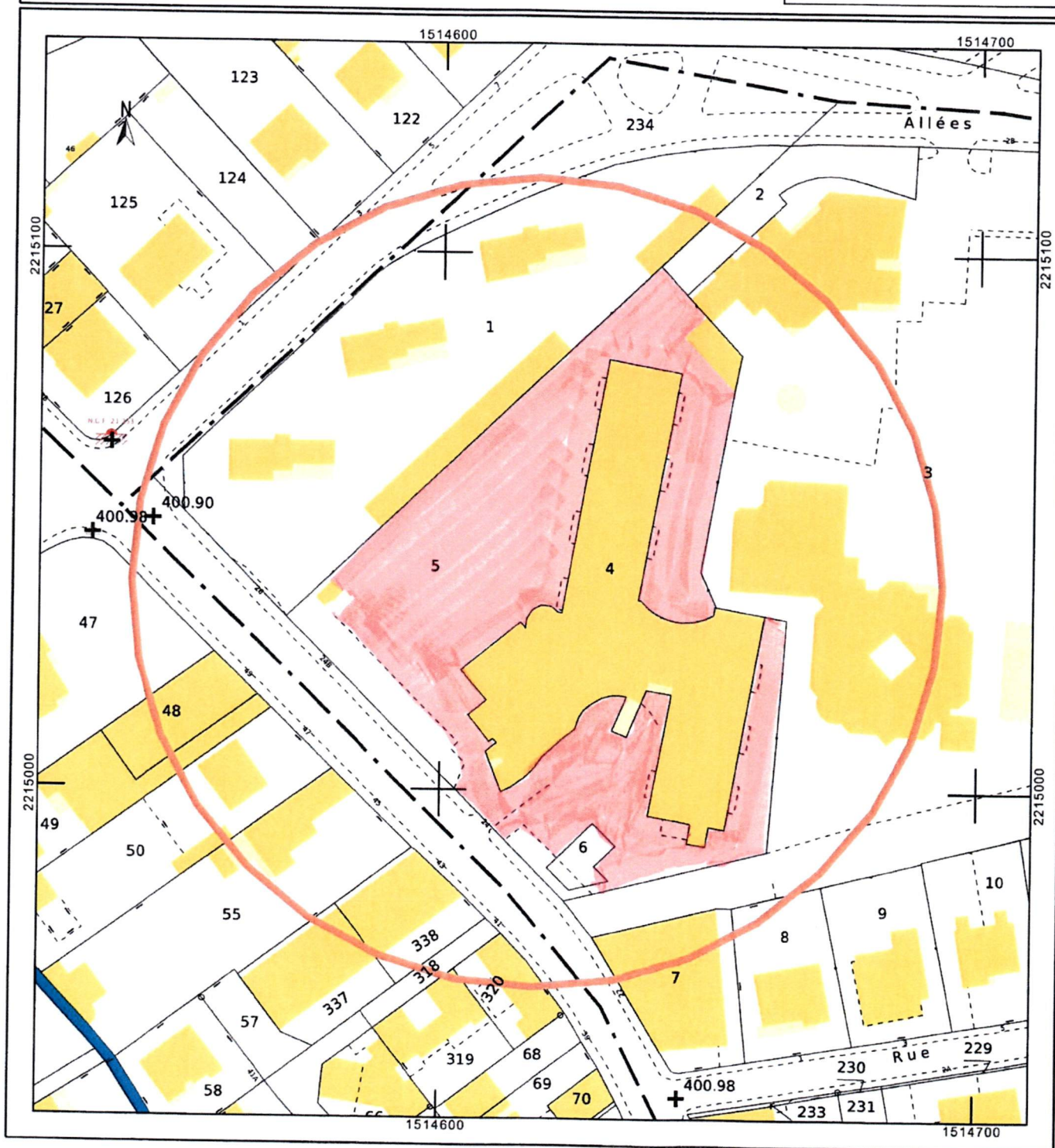
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SAINT-GAUDENS
Place du Pilat 31800
31800 SAINT GAUDENS
tél. 05 61 94 85 30 - fax 05 61 94 85 35
cdif.saint-gaudens@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
HAUTE GARONNE

Commune :
SAINT GAUDENS

Section : BX
Feuille : 000 BX 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 29/06/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SAINT-GAUDENS
Place du Pilat 31800
31800 SAINT GAUDENS
tél. 05 61 94 85 30 -fax 05 61 94 85 35
cdif.saint-gaudens@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

